RCS : LONS LE SAUNIER
Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00125
Numéro SIREN : 438 976 854
Nom ou dénomination : AB JURA

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/005665

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 5665

Désignation de l'entreprise : SARL AB JURA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZAC La Maladière 39160 ST AMOUR — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 8 9 7 6 8 5 4 0 0 0 3 6 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2023

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 000	
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	36 963	74 011
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 671	833
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	62 974	58 384
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		100
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
		TOTAL (II)	BJ	BK	124 609	133 330
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		102 011
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		4 212
		Autres créances (3)	BZ	CA		58 249
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE		24 999
		Disponibilités	CF	CG		219 405
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI		1 049
		TOTAL (III)	CJ	CK		409 928
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	124 609	543 258

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL AB JURA — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	366 254
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 348
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	397 603
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	54 052
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 604
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	69 613
	Dettes fiscales et sociales	DY	8 384
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	145 655
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	543 258

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	116 600
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	362

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : AB JURA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 543 258 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 20 349 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 09/10/2023.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Règlementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
  indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 000			13 000
Immobilisations incorporelles	**13 000**			**13 000**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	110 976			110 976
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 505			12 505
- Installations générales, agencements aménagements divers	121 359			121 359
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**244 840**			**244 840**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	100			100
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**100**			**100**
ACTIF IMMOBILISE	**257 940**			**257 940**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Valeur en début d'exercice	Augmentation	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 443	2 557		13 000
Immobilisations incorporelles	**10 443**	**2 557**		**13 000**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	29 566	7 398		36 964
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	9 234	2 438		11 672
- Installations générales, agencements aménagements divers	49 945	13 029		62 974
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**88 745**	**22 865**		**111 610**
ACTIF IMMOBILISE	**99 188**	**25 422**		**124 610**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 63 511 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	**63 511**	**63 511**	
Créances Clients et Comptes rattachés	4 212	4 212	
Autres	58 249	58 249	
Charges constatées d'avance	1 050	1 050	
Total	**63 511**	**63 511**	

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts à recevoir	1 821
Total	**1 821**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 EURO décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EURO.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 145 655 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	363	363		
- à plus de 1 an à l'origine	53 690	24 635	29 055	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 605	13 605		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 614	69 614		
Dettes fiscales et sociales	8 384	8 384		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	**145 655**	**116 600**	**29 055**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	24 390			
(**) Dont envers Groupe et associés	13 566			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 13 566 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, fact. à recevoir	3 533
Intérêts courus sur découvert	363
Emprunts interets courus	39
Social, charges à payer	3 977
Etat, charges à payer	561
Total	**8 473**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	1 050		
Total	**1 050**		

AB JURA
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000,00 euros
Siège social : ZAC La Maladière
39160 SAINT AMOUR
438 976 854 RCS LONS LE SAUNIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 16 octobre 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à 20 348,51 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	20 348,51 euros
Prélèvement sur le compte "autres réserves"	4 651,49 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	25 000,00 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 25,00 euros par part	25 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 25 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 16 octobre 2023.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 octobre 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance
Véronique BLONDEAU

Ernest AESCHBACHER